

Décision

Générale

colonial

Décision n° 370 28 mai 1941

n° 370 28

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 534 du 31/05/1941

Date de publication

28 mai 1941

Date du numéro

31 mai 1941

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission de trente jours, pour compter du 1er juin 1911, est accordée à M. Emoux, chef de la sûreté, pour se rendre à Ali Sabieh.

Art. 2

Pendant son absence, il sera remplacé à la tête de son service par M. l'inspecteur spécial Audibert.